
Le jeu du roi et le jeu des partis, ou le nouvel avatar marocain du paradoxe de Lampedusa

Jean-Noël Ferrié*

La période qui couvre les années 2000 et 2001, au Maroc, semble caractérisée par l'attente d'un changement qui ne vient pas ou, pour reprendre la formule de Lampedusa, d'un changement qui ne change apparemment rien. Bien sûr, cette formule peut paraître injuste, tout au moins si on la prend au pied de la lettre : le Maroc du règne de Mohammed VI paraît, par de nombreux aspects, différent du Maroc du règne de Hassan II : les opinions y paraissent plus libres, le gouvernement moins secret autant que moins arbitraire et l'idée d'*accountability* (responsabilité vis-à-vis des gouvernés) des gouvernants y progresse clairement.

L'état de la transition démocratique et le nouveau gouvernement Yousseoufi

Durant ces deux années – comme durant l'année précédente – on aurait du mal à affirmer que la transition démocratique ait réellement avancé, tout au moins si l'on entend par là un transfert des attributions du roi au gouvernement issu de la majorité parlementaire. Le pronostic, par ailleurs excessivement optimiste, de certains auteurs ne s'est pas réalisé (par ex. Lamchichi, 1999). On ne voit pas pourquoi, en effet, un souverain accédant au trône dans des conditions aussi favorables – l'opposition étant devenue la majorité et l'ancienne majorité ne pouvant se résoudre à devenir une opposition – devrait se résigner à ne plus gouverner, car, quelle que soit la rhétorique utilisée, c'est bien à régner plus qu'à gouverner que les partisans d'une « transition démocratique » réussie invitent le nouveau roi. Cette question, au demeurant, n'est quasiment jamais abordée explicitement, de sorte que les auteurs qui souhaitent que le roi transfère ses attributions au gouvernement ajoutent, généralement, des phrases comme : « Mais la légitimité et l'unité du pays sont nécessaires pour inspirer suffisamment de confiance à la population afin que les réformes de fond qui s'imposent [...] puissent être entreprises avec succès » (*ibid.*). On retrouve, ici, la rhétorique dont usait l'Istiqlal dans les

* CE DEJ (MAE/CNRS, Le Caire).

années qui suivirent l'indépendance du Maroc et dans laquelle s'exprimaient déjà « les ambiguïtés de positionnement du mouvement national, contraint d'un côté de s'appuyer sur l'institution sultanale comme symbole et facteur traditionnel d'unité, mais soucieux de l'autre de redéfinir la dimension 'contractuelle' de sa légitimité et de ses pouvoirs dans un cadre institutionnel et démocratique » (Santucci, 2001 : 22).

Si la question de la place du roi dans l'exécutif n'est, jamais clairement posée, la question de la capacité du gouvernement à mener à bien les réformes nécessaires l'est ouvertement depuis 1999 (Ferrié, 2002). Les « intellectuels » qui « se prononcent sur l'avenir de la transition » dans le premier numéro de *La Vie économique* de l'année 2000 présentent des opinions partagées. Mohamed Tozy considère qu'il n'y a pas, à proprement parler, de blocage :

« Au sujet de votre question sur la situation de blocage, je pense qu'il s'agit essentiellement d'une impression découlant de grandes attentes qui ont été formulées à la suite des changements intervenus il y a deux ans. Ces attentes étaient en effet disproportionnées par rapport aux caractéristiques de la période qui est une phase transitoire dans tous les sens du terme. »¹

Abdelkebir Khatibi dit, à peu près, les mêmes choses :

« C'est vrai, il y a une lenteur dans l'action de ce gouvernement [...] Le travail, toujours le travail, avec le plaisir du joueur d'échecs. À bon entendre, salut pour la bonne année »².

Ou, plus optimiste encore, Brahim Yassine, membre du Comité central de l'OADP :

« Malgré les problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels que vit le Maroc, il serait faux de qualifier cette situation de blocage. Une telle qualification peut s'appliquer, et seulement dans une certaine mesure, à la période d'avant la succession, lorsqu'on voulait faire face à ces problèmes en pariant plutôt sur la confiance entre les deux principaux acteurs de la vie politique nationale, que sur les garanties constitutionnelles et politiques à même de réunir les conditions d'instauration d'institutions exécutives, législatives et locales fortes et efficaces.

Aujourd'hui, la reprise du processus de démocratisation de l'État semble imminente, depuis qu'il s'est avéré que la volonté de S.M. Mohammed VI rencontre, dans ce domaine, celle du peuple et des forces démocratiques du pays. D'autant plus que le nouveau Roi a accordé toute sa confiance au Premier ministre, Abderrahmane Youssoufi, pour la mise en œuvre de son programme et a levé nombre d'obstacles auxquels il était confronté en limogeant l'ex-ministre d'État à l'Intérieur »³.

Comme on le voit, ces opinions relèvent essentiellement de ce que l'on peut nommer le « il-y-a-des-difficultés-mais-ça-marche », étant entendu que les difficultés tiendraient aux circonstances, au poids du passé. L'idée selon laquelle le « limogeage » du ministre de l'Intérieur, Driss Basri, lèverait l'un des blocages hérité du passé renvoie à la diabolisation du même ministre, sous le règne d'Hassan II : l'opposition critiquait le ministre mais ne critiquait pas le souverain, comme si le premier pouvait faire autre chose que la politique du

1. *La Vie économique*, 31 décembre 1999-6 janvier 2000.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

second. Il n'y a aucune raison sérieuse de croire qu'un seul homme s'oppose aux réformes. En fait, comme le remarque avec justesse Abdelaziz Bennani (Président de l'OMDH) :

« Le véritable blocage se situe dans l'incapacité pour nombre d'acteurs politiques attachés au progrès d'adopter une stratégie claire de réforme et de s'assumer pleinement et avec cohérence au service des objectifs qu'ils se sont assignés. La politique, comme la nature, a horreur du vide. Face à l'activisme, il convient de réaliser une évidence : le Maroc n'a pas connu une révolution ! Ni la mort du souverain défunt, ni encore moins le départ de Driss Basri ne signifient la fin de l'État Makhzen. La modernisation de ce dernier et l'émergence d'un véritable État de droit exigent des réformes profondes et audacieuses, dont certaines revêtent un caractère prioritaire. »⁴

Il est clair, en effet, que l'« alternance » a été décidée par le précédent roi et que, de ce point de vue, l'organisation du pouvoir n'a pas été sensiblement modifiée : des acteurs ayant eu un autre parcours politique sont simplement venus occuper des places jusqu'alors occupées par d'autres⁵. Ces acteurs ne sont peut-être pas ces « démocrates fermes sur les principes »⁶ dans la mesure où il leur est difficile d'asseoir leur fermeté sur des assises politiques claires : la majorité n'est pas homogène ; elle n'a pas remporté les élections en tant que telle (rappelons que la Koutla n'a obtenu qu'un tiers des voix) mais est issue d'une coalition parlementaire, voulue par le Palais.

Certes, le Premier ministre semble avoir fait siennes ces limitations, suivant en cela le principe : « ils sont trop verts », qui veut que l'on adapte ses fins à ses moyens. Elles sont, néanmoins, caractéristiques de l'image que donne le Maroc au début de l'année 2000 : une ouverture sans réformes (par. ex. Howe, 2001), notamment dans l'ordre économique (Denœux, 2001), bien que le Premier ministre se montre volontiers optimiste en ce qui concerne le respect des grands équilibres⁷. Quoiqu'il en soit, le discours du Premier ministre devant la Chambre des représentants semble avoir été relativement bien accueilli. Un sondage commandé par *l'Économiste* fait, en effet état de 55 % de « satisfaits » ou de « très satisfaits » du discours du chef du gouvernement ; 63 % des personnes interrogées, considérant, en outre, que celui-ci fera effectivement ce qu'il promet de faire⁸. Certes, il faut se méfier des réponses aux sondages qui expriment souvent une opinion circonstancielle (Zaller, 1992). Toutefois, comme le souligne la commentatrice, le résultat ne peut en aucun cas être interprété comme une sanction positive de l'activité du gouvernement et de la Koutla :

4. *Ibid.*

5. C'est me semble-t-il ce qui se lisait en filigrane de la conclusion de Mohamed Tozy : « L'initiative royale est toujours déterminante dans la conduite du jeu politique et les changements ne sont pas là où on les pense [...] Pour la première fois, des carrières d'opposants politiques sont sanctionnées par l'accès à des postes de responsabilité, même si le processus de négociations entre le Palais et le nouveau Premier ministre a montré que la *qa'ida* est sortie renforcée » (Tozy, 1999 : 282).

6. Pour reprendre l'expression d'Ahmed Herzenni (2001), qui considère la présence et l'engagement de démocrates « fermes sur les principes » comme la condition *sine qua non* de réussite de la transition démocratique au Maroc.

7. *La Vie économique*, 14-20 janvier 2000.

8. *L'Économiste*, 17 janvier 2000.

« ...d'une précédente enquête de *L'Économiste*, réalisée en décembre dernier, et où la politique du Premier ministre était considérée par 66 % de notre échantillon comme valable pour passer au troisième millénaire. L'homme y était d'ailleurs davantage aimé que la Koutla. Dans cette même enquête, la Koutla ne recueillait en effet que 24 % des suffrages. Notons néanmoins qu'elle est très largement au-dessus de l'opposition qui plafonnait à 7 % !

Cette crédibilité personnelle et politique ne doit cependant pas pousser au triomphalisme, puisqu'il y a une petite érosion entre le 66 % de l'enquête de décembre et le 63 % d'aujourd'hui, sur la réalisation du programme. Il faut garder cette nuance à l'esprit tout en sachant qu'il est toujours hasardeux de comparer deux enquêtes(1). Il faut la garder car il y a un glissement des opinions vers une sorte de satisfaction modérée : l'opinion moyenne de l'échantillon se situe dans le bas des "satisfaits" : il y a nettement plus d'avis neutres (27 %) que de personnes très satisfaites (13 %). »⁹

Ce jugement semble bien proportionné à l'activité du gouvernement qui met en chantier plus de réformes qu'il n'en conduit à terme (Ferrié, 2002), mais qui bénéficie, malgré tout – car le mécontentement apparaît rapidement dans les conversations, aussi bien avec des acteurs politiques qu'avec des citoyens ordinaires –, d'un préjugé favorable, intrinsèquement lié à l'idée d'« alternance ». Ce mélange de préjugé favorable et de déception (ou d'optimisme tiède et de pessimisme modéré), vis-à-vis de l'action gouvernementale, qui s'était constitué l'année précédente, caractérisera le climat politique jusqu'au mois de septembre suivant. Ce semestre bruissera sans cesse de rumeurs de remaniements comme le remarque Mustapha Schimi en commentant la formation du second gouvernement Youssoufi : « Au forceps ! Voilà donc ce gouvernement Youssoufi, remanié après tant de mois de rumeurs – fondées, rappelons-le –, de circonlocutions, et d'attentes »¹⁰. Si des personnalités importantes comme Habib El Malki quittent le gouvernement et si Abbas El Fassi devient ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle, du Développement social et de la Solidarité, le sentiment général (plus exactement, celui des commentateurs) n'est pas celui d'un bouleversement, comme le remarque l'éditorialiste de *L'Économiste* :

« Il arrive enfin, ce gouvernement remanié qu'on attendait depuis plusieurs mois, comme une mariée. Le public [...] attendait des ministres plus jeunes, des femmes, des compétences prouvées sur le terrain... Bref, des têtes de boom économique. Il n'aura qu'un remaniement, un mélange de neuf et d'ancien [...] Youssoufi l'avait pourtant tout pour lui, soutiens politique et populaire, mais il a peu fait. Il a corrigé des gaspillages publics par-ci, moralisé par-là, débloqué des dossiers d'investisseurs. Lutter contre le négatif c'est bien, mais insuffisant. »¹¹

En fait, on pourrait même souligner que ce gouvernement semble entériner deux échecs particulièrement importants en renvoyant deux ministres détenteurs de portefeuilles et porteurs de projets qui eussent dû être emblématiques de la réforme de la société marocaine : Khalid Alioua, remplacé par Abbas El Fassi et son secrétaire d'État, Saïd Sa'di, le promoteur du « plan

9. Nadia Salah, *ibid.*

10. Mustapha Schimi, « À la recherche d'un second souffle », *Maroc-Hebdo International*, 8-14 septembre 2000.

11. Khalid Belyazid, « La mariée », *L'Économiste*, 7 septembre 2000.

pour l'insertion de la femme dans le développement ». Comme le notait *L'Économiste* : « M. Alioua devait être la plaque tournante de la rénovation sociale. Mais au bout de deux ans et demi, le domaine social est devenu un domaine de régression »¹². Mais précisément, le remplacement de deux ministres portant un espoir de réforme par le *leader* de l'Istiqlal, paraît révélateur d'un arbitrage consistant à orienter le nouveau gouvernement vers non plus vers la réforme sociale mais la préparation des élections législatives de 2002¹³. La nomination d'Abbas El Fassi permet ainsi de « ne pas laisser au principal allié de l'USFP le loisir d'être à la fois dedans et dehors »¹⁴, le nouveau ministre se situant, comme le souligne Mustapha Sehimi :

« Dans une perspective électorale allant jusqu'à 2002 [et] engagé dans un grand challenge : comment présenter d'ici là des acquis plaidables ? Comment mettre en avant un bilan crédible dans ce domaine, l'USFP ne manquant pas le moment venu de se défausser de la médiocrité éventuelle de ce remuant allié de la Koutla pratiquant depuis mars 1998 un "soutien critique". C'est donc la fin d'un discours istiqalien et l'alignement de ce parti sur la politique gouvernementale qu'il n'a plus d'autre choix que d'assumer de façon solidaire. »¹⁵

Si l'on s'interroge maintenant sur le gain de l'Istiqlal, on notera l'intérêt que représente, pour ce parti, la présence de son leader au gouvernement dans la perspective de la préparation d'une nouvelle loi électorale, l'Istiqlal ayant considéré son faible, voire mauvais, résultat aux élections de 1997 comme la conséquence d'une manipulation du scrutin¹⁶ et ayant en conséquence décidé de ne pas siéger dans le futur gouvernement (Santucci, 2001 : 80).

Cette orientation vers la préparation des législatives se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2000 et toute l'année 2001 - la discussion sur le mode de scrutin et sur la date de tenue des élections, constituant l'essentiel du débat -, comme se poursuivra le débat sur l'efficacité du gouvernement, l'opposition critiquant le gouvernement avec virulence¹⁷ (mais sans

12. *L'Économiste*, 7 septembre 2000.

13. Comme le notait *Asb-Shark al-Awsat* : « En toute hypothèse, le point le plus important de l'ordre du jour de l'équipe gouvernementale, c'est évidemment la préparation d'élections législatives qui doivent se dérouler en 2002 et qui sont censées devoir constituer un saut qualitatif dans le processus électoral au Maroc, avec les données du nouveau règne. Cette préparation, c'est essentiellement la révision des lois électorales... » (7 septembre 2000).

14. *L'Économiste*, 7 septembre 2000.

15. Mustapha Sehimi, « À la recherche d'un second souffle », *Maroc-Hebdo International*, 8-14 septembre 2000.

16. « Au-delà de sa fonction "technique" de ministre, [la présence d'Abbas El Fassi] au gouvernement devra lui faciliter la tâche de coordination avec M. Youssoufi. En dehors du gouvernement, M. Abbas El Fassi avait fait de la révision du code électoral et du découpage des circonscriptions son fer de lance. Il avait à maintes reprises saisi le Premier ministre sur ce sujet. Maintenant, il aura l'occasion de lui en parler directement... », *L'Économiste*, 7 septembre 2000.

17. On notera, par exemple, l'éditorial de *Rissalat al-Oumma* (Union constitutionnelle, droite faisant partie de la majorité jusqu'en 1997) : « Le gouvernement a été [...] empêtré, hagard et incapable de trouver le profil d'un gouvernement fort, accordé, maître des événements et de ses options. C'est ce qui a entraîné différentes couches sociales marocaines à entrer dans des situations de dépression psychologique, économique et politique [...] Peu s'en faut que le gouvernement de M. Youssoufi ait jeté le peuple marocain dans une déroute psychologique... » (1^{er} août 2001).

s'opposer sérieusement à lui dans l'enceinte du Parlement, dans la mesure où il est également censé exécuter les directives royales¹⁸), les commentateurs (tout au moins ceux de la presse indépendante¹⁹) soulignant la faiblesse de ses performances. Le jugement rétrospectif de Mustapha Sehimî sur l'année 2001 écoulée est, de ce point de vue, révélateur d'un état de l'opinion :

« Ce qui est en jeu, à un premier niveau d'analyse, c'est évidemment la capacité même de ce gouvernement d'entreprendre ce qu'il avait annoncé voici près de quatre ans. Le Premier ministre peut dire ce qu'il veut pour tenter de se défaire de ses responsabilités et invoquer pêle-mêle des arguments connus : hétérogénéité de son cabinet, états d'âme des siens et faible solidarité des partis de sa majorité, concurrence du Roi dans le champ de l'action gouvernementale, etc... Pour autant, il ne peut être vraiment absout parce qu'il disposait, en dernière instance, d'atouts de belle taille qu'il n'a pas su utiliser ni optimiser. Homme de la transition, il était à ce titre indéboulonnable durant cette législature : qui pouvait en effet sérieusement ouvrir une crise politique avec lui pour peu que celle-ci se soit située dans le cadre normal de ses attributions constitutionnelles ? Qui pouvait risquer d'apparaître comme le fossoyeur de la Koutla ou, plus globalement, comme le fossoyeur d'un cabinet d'alternance imposé par les exigences de l'heure et à ce titre incontournable ? »²⁰.

L'échec de la réforme du code du statut personnel

L'année 2000 avait, de fait, mal commencé pour les « modernistes » et pouvait apporter de l'eau au moulin des contempteurs du gouvernement d'alternance, encore que nombre de ceux-ci n'eussent pas été nécessairement favorables à la réalisation de bien des projets dont le retard leur servait néanmoins à décrier l'action du cabinet Youssoufi²¹. Le « plan pour l'insertion de la femme dans le développement », élaboré par le Secrétaire d'État aux Affaires sociales, Saïd Sa'di, dont le chef du gouvernement avait promis la mise en œuvre dès mars 1999, est abandonné sans même avoir été présenté en Conseil des ministres et, bien sûr, sans avoir davantage été déposé à la Chambre des représentants. On ne saurait imaginer plus totale capitulation des partis de gauche (on ne compte pas, bien sûr, l'Istiqlal parmi ceux-ci). Mais faut-il s'en étonner ? La question de la modification des dispositions du Code du statut personnel, dans un sens favorable aux femmes, a toujours été l'occasion d'affirmer une spécificité identitaire

18. Comme le notait, avec naïveté ou mépris, le ministre des Habous et des Affaires religieuses Abdelkebir M'daghri Alaoui dans un entretien à *Asb-Sbark al-Ausat* : « ce gouvernement reste une instance exécutive des directives de S.M. le Roi qui préside le conseil des ministres » (2 mai 2001).

19. On entend par là, les journaux qui ne sont pas l'organe d'un parti ou les porte parole officiels du Palais.

20. Mustapha Sehimî, « Bonjour 2002 ! », *Maroc-Hebdo International*, 28 décembre 2001-10 janvier 2002.

21. On notera, parmi d'autres dossiers en instance, le dossier de la sécurité sociale et de l'AMO (Assurance maladie obligatoire), ouvert l'année précédente (Ferrié, 2002) et non résolu ou le dossier de la lutte contre la corruption (Denœux, 2000).

« islamique »²² d'autant plus sourcilieuse qu'elle apparaît assez mal ailleurs et s'y avère sans effet (Ferrié, 2001).

La question de la réforme du statut de la femme, et notamment de certains articles du Code du statut personnel (*Mudawwana*), fut ouverte dès les premiers mois du gouvernement d'alternance, quoique l'Istiqlal se soit montré assez réticent, voire opposé à. Toutefois, à la fin du mois de novembre 1998, Abbas El Fassi avait fini par déclarer que son parti approuvait le plan proposé par Saïd Saâdi, mais, au fur et à mesure que l'opposition à ce plan se manifestait chez les conservateurs, le soutien de l'Istiqlal faiblissait comme le note, non sans jubilation, *Rissalat al-Oumma*, l'organe de l'Union constitutionnelle (opposition) :

« Des voix se sont élevées dans la plupart des partis gouvernementaux soit pour dénoncer le plan du gouvernement, demander qu'il ne soit pas soutenu et faire porter au secrétaire d'État [Saïd Saâdi] la responsabilité de vicier l'atmosphère de la solidarité gouvernementale, soit pour constituer des alliances entre partis de la majorité gouvernementale pour soulager leur conscience et proclamer leur attachement à la loi islamique et à ses règles [...] Le journal du parti de l'Istiqlal a apporté une réponse à la question que nous avons posé en affirmant que le Plan était celui de Saïd Saâdi, et non celui du gouvernement ! Il a gravement incriminé le secrétaire d'État, déclarant « qu'il avait passé plus d'un an à chercher par où commencer et que, n'arrivant pas à trouver quelque chose de clair, il avait découvert un sujet qui pourrait faire grand bruit, en l'occurrence la question de la femme »²³.

Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs raisons dont l'une soulignée à juste titre par *Al-Bayane*, à la suite de la formation du second gouvernement Youssoufi qui excluait Saïd Saâdi : « Saïd Saâdi est parti alors que son mandat a été caractérisé par une clarté dans ses objectifs et un dynamisme remarquable. D'aucuns disent qu'un tel départ a constitué une concession faite au Parti de la Justice et du Développement »²⁴. En fait, c'est sans doute moins une concession *directe* au PJD qu'à l'Istiqlal et à son électorat présumé. Ce parti, en effet, ainsi que le rappelle Abelkébir Khatibi : « a toujours fonctionné en tant que libéralisme modéré, ayant pour doctrine un fondamentalisme islamique évolutif » (2001 : 49), ce qui le met effectivement en concurrence potentielle avec les islamistes du MPDC puis du PJD, dès lors que ceux-ci entendent profiter de l'ouverture démocratique et se constituer en force politique concurrente²⁵. Dans la mesure où l'agenda des gouvernants

22. Que l'on retrouve aussi bien à gauche qu'à droite, l'option socialiste n'étant pas un obstacle au conservatisme. C'est ainsi que Mohamed Habib Forkani, membre du bureau politique de l'USFP et du bureau exécutif de l'instance nationale de protection de la famille marocaine déclare, alliant nationalisme et islamité : « Le "plan" va à l'encontre de l'islam sur vingt-quatre points et notre sens des valeurs nationales nous dicte de le refuser globalement et intégralement [...] Les associations qui travaillent au succès de ce plan reçoivent des aides étrangères. Les ambassades américaines, britanniques, françaises et espagnoles à Rabat sont en relation permanente avec elles... » (*Al-tajdid*, 4 février 2000).

23. *Rissalat al-Oumma*, 5 février 2000.

24. *Al-Bayane*, 14 septembre 2000. Le Parti de la Justice et du Développement est un parti islamiste, siégeant au Parlement. Sur la stratégie de celui-ci lors de l'alternance, voir El Mossadeq (2001).

25. Ce qu'il ont fait en entrant au Parlement, comme le souligne Khatibi : « En d'autres termes, l'intégration de ce courant au parlement est un accès des islamistes à l'autonomie du politique. C'est un véritable tournant » (2001 : 50).

est orienté, dès l'année 2000, vers la préparation des élections législatives et où le remaniement de septembre renforce cette orientation, il paraît clair que le Plan d'action pour l'intégration de la femme dans le développement est considéré, non plus d'un point de vue axiologique - c'est-à-dire par rapport à ce qu'il convient de faire quand on est « moderniste » et qu'on détient au moins partiellement le pouvoir - mais d'un point de vue tactique - c'est-à-dire par rapport à ce qu'il faut faire pour garder le pouvoir quand on le détient. De ce point de vue, il semble que le succès de la marche de Casablanca, le 12 mars 2000, marche destinée à proclamer l'opposition au plan, qui se déroulait en même temps que la marche de Rabat, où l'on manifestait en sa faveur, a eu un impact suffisant sur les membres de la Koutla pour les amener à réviser leur position. Cette révision pose, certes, un problème de crédibilité politique, mais elle illustre surtout un intéressant paradoxe des « transitions démocratiques » dans le monde arabe : avoir sérieusement à compter avec les élections et, surtout, avec la présence de partis islamistes aux élections. Il se peut ainsi qu'un projet de loi favorable à la condition féminine soit bloqué parce qu'il est tactiquement inopportun, alors même qu'il est politiquement souhaitable, en tant qu'il est lié à l'identité politique d'un parti et à son programme. Ce blocage ne relève donc pas de la nature autoritaire du régime ni de l'orientation politique de l'ensemble des partis de la majorité, puisqu'il provient, pour une bonne part, d'un calcul électoral, c'est-à-dire de l'anticipation des résultats d'une procédure démocratique. Inversement, les parlementaires égyptiens qui votèrent, en janvier 2000, une loi établissant le divorce à l'initiative de la femme n'avaient sans doute pas à se préoccuper de leurs alliances politiques non plus que de leur sort lors des prochaines élections, puisque celles-ci ne sont pas compétitives en ce qui concerne les partis et que les islamistes n'y disposent pas d'une tribune. On retrouve, ici, deux caractéristiques de la libéralisation des régimes autoritaires notées par Daniel Brumberg : 1°) ceux-ci promeuvent une entente avec les opposants, notamment islamistes, au terme de laquelle ces derniers disposent d'une tribune au Parlement ou de postes au gouvernement (Brumberg, 2002 : 57) ; 2°) l'autoritarisme complet ayant précédé la libéralisation n'a pas mis en place une société politique robuste, de sorte que des élections libres (ou libéralisées) peuvent porter au Parlement une opposition islamiste foncièrement non-libérale²⁶ (ce qui ne veut pas dire, de mon point de vue, anti-démocratique) (*ibid.*).

Quoiqu'il en soit, on notera avec intérêt la manière dont le gouvernement, et tout particulièrement son chef, s'est défaussé en créant une commission. On notera ensuite l'optimisme du propos du journaliste de *Al-Bayane*, commentant la création de la commission :

« Une commission d'action nationale a été constituée pour examiner le Plan d'intégration de la femme au développement. Opérateurs sociaux, représen-

26. Ce qui n'implique pas la répression. On notera l'analyse concordante de Driss Ben Ali, au sujet du Maroc et de l'opposition au Plan d'action pour l'intégration de la femme, et les conséquences qu'il en tire : « L'approche sécuritaire tous azimuts a étouffé les menaces dans le court terme, mais elle ne les a pas fait disparaître. Pire encore, en empêchant cette lame de fond de monter à la surface, on a créé les conditions favorables pour que l'extrémisme domine l'aspiration démocratique chez la population » (*La Vie économique*, 17-23 mars 2000).

tants de la société civile et oulémas se pencheront sur le contenu du plan pour soumettre leurs points de vue au Premier ministre.

Qu'on se rassure. Le Plan d'intégration de la femme au développement n'a pas été relégué aux oubliettes. Loin de là. La levée de boucliers qu'a suscitée sa présentation officielle, les prêches dans les mosquées, les tracts distribués, la marche de Casablanca... n'auront pas eu, et n'auront certainement pas, raison de ce projet. Tout simplement, et comme l'avait souligné à juste titre Larbi Messari, ministre de la Communication, parce que les arguments avancés par les détracteurs du Plan ne sont pas solides. D'autant plus que, jusqu'ici, ils se sont contentés de crier haut et fort au sacrilège sans plus.

En tout cas, une commission nouvellement constituée tranchera. Un communiqué de la Primature nous annonce qu'à la lumière d'une déclaration faite par le Premier ministre en janvier dernier devant le Parlement, une commission d'action nationale a été constituée pour examiner le plan. Rappelons que le Premier ministre avait à cette occasion, appelé à l'ouverture d'un dialogue serein et constructif.

De cette optique est donc née l'idée de constituer une commission multidisciplinaire. Elle comprend des représentants de la société civile, des spécialistes en sociologie, droit, économie, médecine, une pléiade d'oulémas et autres opérateurs sociaux se préoccupant du sort de la femme.

Le rôle de cette commission est d'examiner le plan. Ensuite, elle devra soumettre ses points de vue à propos du contenu du projet au Premier ministre.

Selon le communiqué, le rôle consultatif de la commission devrait contribuer à ce que le débat autour du plan aboutisse à "un consensus national basé sur la fidélité à nos valeurs religieuses et civilisationnelles et à même de satisfaire les exigences du développement et de modernité, et de favoriser la mobilisation collective pour servir l'intérêt national". On aura certainement compris que ce sont les questions en suspens, liées principalement à la Moudouwana, qui sont concernées par l'Ijtihad demandé. »²⁷

Un mot doit être noté dans ce texte, assez indicateur de la manière dont une part des milieux « progressistes » et « réformistes » ont analysé l'opposition au Plan d'action pour l'intégration de la femme et le recul du gouvernement ; c'est, bien sûr, le mot *ijtihâd*, appliqué au travail de la commission. Ce mot désigne le travail d'interprétation pour adapter le prescrit religieux aux mœurs du temps. Il est caractéristique de l'attitude réformiste. On notera, cependant, que le terme n'intervient qu'à la fin de l'article, sans que rien d'autre dans celui-ci n'indique une orientation religieuse. Le fait même de mêler, dans la même commission, des sociologues, des économistes, des médecins, des juristes et, *in fine*, des oulémas suggère que le travail de celle-ci ne sera pas orienté vers la production d'un avis théologique. À quoi sert donc le mot ? À indexer à l'islam une activité n'ayant, dans son déploiement pratique, rien à faire de la religion et poursuivant un dessein spécifique. C'est que nombre de « progressistes » et « réformistes » ont considéré que le gouvernement, et notamment Saïd Saïdi, aurait du y mettre les formes et donner un tour islamique à ses propositions. On observera que le fait d'y mettre les formes n'aurait sans doute rien changé, puisque 1°) les islamistes ont sélectionné quelques articles auxquels ils se sont opposés (ceux modifiant la *Mudawwana*) et que, sauf à ne pas modifier ces articles, il n'y avait pas de moyens d'échapper à l'accusation de s'attaquer à l'islam ; 2°) les

27. *Al-Bayane*, 24 avril 2000.

débats sur une loi identique en Égypte, ont montré la même opposition de la part des conservateurs, bien que ses rédacteurs y aient mis les formes, en fondant le divorce dans une institution nominalement islamique ; 3°) la loi a néanmoins été adoptée parce que les membres du parlement égyptien ont mis de côté leur opposition (manifestée dans les débats) pour se soumettre à une consigne politique (la volonté présidentielle, dans la mesure où l'épouse du Président soutenait la loi), d'autant plus facile à respecter que les risques électoraux étaient quasiment nuls (les élections égyptiennes n'étant pas à proprement parler compétitives). En d'autres termes, si la loi a été adoptée en Égypte, c'est parce qu'il n'y avait pas de moyen pour ses opposants d'en faire une cause de mobilisation et si elle n'a même pas franchi le seuil du parlement, au Maroc, c'est parce que l'ouverture partiellement compétitive du jeu électoral a mis le gouvernement dans la position d'avoir à compter avec le vote des islamistes. On peut enfin se demander si le gouvernement et le Premier ministre ont bien calculé : les élections de 2002 ont donné au PJD près d'une cinquantaine de sièges, de sorte que l'on peut douter que l'adoption de la loi eut sensiblement augmenté ce résultat ; enfin, on peut douter – en reprenant les arguments de Mustapha Sehimi²⁸ – que le Premier ministre n'ait eu les moyens d'imposer cette loi si il l'avait voulu.

Le nouveau jeu du roi et le jeu des partis

Si l'on compare maintenant la politique poursuivie par Mohammed VI à la politique poursuivie par Hassan II, on s'aperçoit qu'elles diffèrent fortement dans la forme, mais qu'elles poursuivent le même but, quant au fond : maintenir, par le constitutionnalisme et ses extensions – la délibération, les instances autonomes de contrôle et l'expertise – une monarchie gouvernante *recevable*, là où une juste acception du principe démocratique eut impliqué une monarchie seulement régnante. Le principe même du régime représentatif démocratique est, en effet, que l'on ne peut détenir le pouvoir que sur une base élective et qu'on peut, dès lors, le perdre, de la même manière, si le jugement de l'opinion s'avère négatif. Un roi ne détenant pas le pouvoir de manière élective mais en fonction d'un principe généalogique ne peut donc pas l'exercer. C'est pour cela que les monarchies constitutionnelles européennes ont vu leur pouvoir transféré au gouvernement, celui-ci dépendant d'une majorité parlementaire. Telle n'a jamais été la conception des monarques marocains, qui se sont constamment appuyés sur la « tradition » pour maintenir leur primatie. La phrase citée (voir *supra*) du ministre des Habous et des Affaires religieuses selon laquelle le gouvernement « reste une instance exécutive des directives de S.M. le Roi qui préside le conseil des ministres » est révélatrice de cette conception. Dans ce contexte, le constitutionnalisme et ses extensions sert à 1°) éviter la possibilité d'un gouvernement monarchique arbitraire, en soumettant les décisions et l'activité de l'exécutif à un contrôle de légalité et 2°) en intégrant les citoyens dans le processus décisionnel. La multiplication des commissions – comme la Commission indépendante pour l'indemnisation des victimes de la disparition forcée et de la détention arbi-

28. Voir *supra*.

traire²⁹ - est un exemple de cette orientation ainsi que la création de nouvelles juridictions - comme les cours régionales des comptes - et le développement des compétences ou des domaines d'intervention de juridictions existantes³⁰. Il s'agit, en quelque sorte, de mettre en place des formes de contrôle et de participation non compétitifs, pour bénéficier des avantages de la démocratie sans en supporter les implications.

Pour étonnant que cela puisse paraître cette formule, qui propose finalement bien plus que la libéralisation d'un régime autoritaire, n'apparaît pas impraticable. Elle suppose, toutefois, qu'aucune force politique ne soit en mesure de revendiquer la politisation du contrôle de l'exécutif et la compétitivité de la participation, c'est-à-dire ne soit à même de concurrencer suffisamment la monarchie pour imposer la sortie du constitutionnalisme. En d'autres termes - et pour reprendre une expression de Jean-Claude Santucci - la « scissiparité » des partis politiques marocains, c'est-à-dire la dynamique même de la structuration du champ politique par un multipartisme proliférant instaure quasi mécaniquement la primatie de la monarchie³¹. Le libéralisme marocain se fonde ainsi, en dernière instance, sur la faiblesse des formations politiques, faiblesse dont les partis de la majorité sont certainement conscients et que le gouvernement a essayé de pallier en élaborant, durant l'année 2001, une loi sur les partis politiques. Il n'en demeure pas moins que cette scissiparité est d'abord affaire d'organisation interne comme le rappelait *Al-Bayane* et que le remède dépend pour une bonne part de la bonne volonté des malades :

« D'une manière générale, les partis dits démocratiques souffrent d'un déficit relatif de la pratique démocratique, hérité d'un passé où les conditions d'exercice de la politique partisane imposaient une certaine centralisation, appelée alors centralisme démocratique. Mais, depuis peu, on constate malgré tout une évolution vers la libre expression et la participation élargie aux prises de décisions [...] C'est pourquoi la culture de la pratique démocratique doit être approfondie notamment au niveau du comportement de la minorité qui doit absolument reconnaître son statut en tant que tel, non pas pour s'y cantonner, mais pour savoir agir au sein de l'ensemble où elle se trouve pour contribuer, pour sa part, à l'évolution souhaitée... »³².

Ce que cet article pointe est, en effet, la constance avec laquelle les minorités apparaissant au sein d'un parti se transforment en formations partisans nouvelles. Il le pointe à propos de la création d'un nouveau parti, fin octobre 2001, par les contestataires de l'USFP, le Congrès national unioniste, rassemblant les partisans de Amaoui, le secrétaire général socialiste de la CDT (Confédération démocratique du travail), et dirigé par Abdelmajid Bouzoubaâ. À côté de cela, la tentative d'unification de la gauche radicale, menée par Ahmed Herzenni, paraît aller en sens contraire des habitudes poli-

29. Expressément citée comme ressortissant de « la volonté royale [...] de veiller au respect des libertés fondamentales dans le cadre de l'édification d'un État de droit qui consacre les options démocratiques de la monarchie marocaine », *La Vie économique*, 20-26 juillet 2001.

30. Voir, par exemple, « Vers la dynamisation du rôle de la Cour suprême », *La Vie économique*, 11-17 février 2000 ou « La Cour des comptes se défend », *La Vie économique*, 28 janvier-3 février 2000.

31. Voir Santucci (2000 : 86 et suivantes).

32. *Al-Bayane*, 22 octobre 2001.

tiques, même si elle tente de stabiliser l'alternance et la « transition démocratique » en créant à la gauche de la Koutla cette formation de « démocrates modérés mais fermes sur les principes » (Herzenni, 2001) travaillant précisément à faire ce que la Koutla n'a pas fait et qu'elle aurait dû faire :

« Quant au socle, je commencerai par dire que la question idéologique me semble mineure, ce qui me paraît devoir constituer le socle de toute unité de gauche, c'est bien sûr l'attachement à des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, etc., mais je pense surtout à une plate-forme politique qui, à mon avis et dans la conjoncture actuelle, reposerait sur deux piliers. D'abord la réclamation d'un État de droit avec tout ce que cela implique comme réformes constitutionnelles.

Je considère que nous n'avons pas terminé notre réforme constitutionnelle. Il y a également la question de la justice sociale. Nous sommes des gens de gauche et nous devrions nous soucier un peu plus que d'autres du sort des classes les plus défavorisées et lutter pour obtenir une amélioration substantielle de leur situation.

Ceci implique une nouvelle répartition des richesses, le lancement de projets de développement ambitieux, la mobilisation des concernés, etc. À cela on peut ajouter un autre pilier puisque l'unité nationale est un souci pour tout le monde, l'apport de la gauche serait d'introduire une dimension démocratique dans notre conception de l'unité nationale. En d'autres mots, nous devrions être les champions de la région. Non seulement cela nous permettrait d'apporter une contribution à la solution de la question nationale mais à l'échelle de tout le pays. C'est désormais l'issue si nous voulons effectivement aboutir à un développement équilibré.

Ce sont-là à mes yeux les trois piliers sur lesquels peut reposer l'unité de la gauche. »³³

Toutefois, il semble bien qu'« une hirondelle ne fasse pas le printemps », puisqu'à la scissiparité des partis s'ajoute la volonté de création de nouveaux partis par des acteurs de la société civile comme Ali Lahjouji, ancien président de la Confédération générale des entreprises du Maroc et fondateur, en novembre 2001, de Forces citoyennes. Indéniablement, ce mouvement concurrentiel énerve les formations partisans classiques (comme, ironiquement, les contempteurs de la scène politique³⁴) et inquiète le gouvernement, comme le suggère la simultanéité de la préparation de la loi sur les partis politiques et de la loi sur les associations par le ministère des Droits de l'homme et l'esprit commun qui les anime : insister sur la spécificité réciproque des organisations partisans et des organisations de la société civile.

Cette combinaison du jeu du roi et du jeu des partis, chaque jeu faisant incluant l'autre – le roi ayant besoin de la scissiparité des partis et les partis ayant paradoxalement besoin du roi pour compenser leur faiblesse – est sans doute ce qui fait que l'on puisse parler d'un avatar marocain du paradoxe de Lampedousa, la formule de l'équilibre ne changeant pas, même si ses constituants se modifient, parfois remarquablement. C'est ainsi que, quoique l'on puisse penser de l'interdiction du *Journal* par le Premier ministre et des poursuites contre son directeur, le Maroc est sans doute le seul État autoritaire de

33. Entretien d'Ahmed Herzenni avec Narijs Rerhaye dans *Al-Bayane*, du 7 mars 2000.

34. C'est ainsi que Lahjouji fut comparé à Berlusconi par *Le Journal* du 2-8 juin 2001.

la région où l'on peut exposer et discuter, dans la presse, de l'activité des agences sécuritaires durant la période de la répression, le seul État où d'anciens responsables de celle-ci répondent à des *interviews* et prennent le public à témoin de leur activité. Ce fait demande à être noté.

Références bibliographiques

- BRUMBERG D., 2002. « Democratization in the Arab World ? The Trap of Liberalized Autocracy », *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 4.
- DENŒUX G. 2000. « The Politics of Morocco's "Fight against corruption" », *Middle East Policy*, vol. VII, n° 2.
- DENŒUX, G., 2001. « Morocco's Economic Prospects Daunting Challenges Ahead », *Middle East Policy*, vol. VIII, n° 2.
- EL MOSSADEQ R., 2001. *Les Labyrinthes de la transition démocratique*, Casablanca, Imprimerie Najah El Jadida.
- FERRIÉ J.-N., 2001. « L'identité morale de l'Égypte, ou de la relation entre l'histoire sociale des typifications identitaires et des pratiques qui les utilisent », *Hermès*, n° 30.
- FERRIÉ J.-N., 2002. « Maroc : succession monarchique et désenchantement de l'alternance partisane », *Annuaire de l'Afrique du Nord 1999*, Paris, CNRS-Éditions.
- HERZENNI A., 2001. « Les responsabilités partagées de la transition démocratique », *Prologue*, n° 22/23.
- HOWE M., 2001. « Fresh Start for Morocco », *Middle East Policy*, vol. VIII, n° 2.
- KHATIBI A., 2001. *L'Alternance et les partis politiques*, Rabat, Eddif (2^e édition).
- LAMCHICHI A., 1999. « De formidables défis pour le jeune roi Mohamed VI », *Confluences Méditerranée*, n° 31.
- SANTUCCI J.-C., 2001. *Les Partis politiques marocains à l'épreuve du pouvoir*, Rabat, REMALD (coll. « Manuels et travaux universitaires »).
- TOZY M., 1999. *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences-po.
- ZALLER J. R., 1992. *The Nature and Origins of Mass Opinion*, Cambridge, Cambridge University Press.